

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 174 - Vœu relatif à la vente à la découpe des immeubles du 166-172 quai de Jemmapes par la SNC « Les Résidences ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Concernant la vente à la découpe des immeubles du 166/172 quai de Jemmapes par la SNC « Les Résidences », filiale de BNP Paribas.

Les locataires des immeubles du 166/172 quai de Jemmapes ont alerté la Ville de Paris, qui a voté entre février et mai 2012 plusieurs vœux demandant d'une part à la société Gecina de ne pas vendre en bloc à un opérateur immobilier susceptible de procéder à une vente à la découpe, et d'autre part à BNP Paribas, acheteur pressenti à cette période, notamment de renoncer à toute future procédure de vente à la découpe.

Considérant que la société Gecina a depuis cédé en bloc les immeubles situés 166/172 quai de Jemmapes à la SNC « Les Résidences » ;

Considérant que la SNC « Les Résidences » a fait parvenir au «Comité des locataires du 166/172 quai de Jemmapes » un courrier en date du 14 septembre 2012, demandant la tenue d'une réunion « dans le cadre de la mise en vente par lots » ;

Considérant que l'objectif de la Ville de Paris est de permettre à tous les résidents des immeubles concernés de conserver à terme la jouissance de leur logement et qu'il est par conséquent indispensable que cette dernière exerce une vigilance accrue sur les intentions de la SNC « Les Résidences » ;

Considérant que la Ministre du logement a annoncé, dans le cadre d'un projet de loi « logement » qui sera soumis au Parlement courant 2013, un renforcement de la protection des locataires face aux opérateurs immobiliers procédant à une vente à la découpe ;

Compte-tenu de la proposition de vœu déposée par MM. Rémi FERAUD et Alain LHOSTIS, les élus du Groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche,

Sur la proposition de M. Jean-Yves MANO, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que conformément aux vœux présentés précédemment, la SNC « Les Résidences » suspende, le cas échéant, toute décision de vente à la découpe des immeubles concernés.

Dans le cas contraire, que la Ville de Paris préempte les logements non acquis par les locataires ou étudie la possibilité d'acquisition de ces logements, par un bailleur social ou un investisseur «long terme».